

N°21-10-096

L'an deux mil vingt et un, le jeudi 7 octobre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY (reçoit pouvoir d'O. OBERT), Président, suite à la convocation en date du 29 septembre 2021.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; POULAIN P. ; COCQUEREL M. ; DELRUE J. (reçoit pouvoir de G. COLIN) ; WESTENHOEFFER V. (reçoit pouvoir de ML BERQUEZ) ; LEROY M. ; LEROY I. ; ROLLAND P. ; MERLO S.

Messieurs PRUVOST M. ; PRUVOST J.P. (reçoit pouvoir de JM ALLOUCHERY) ; LECAILLE S. ; DENEQUE J.F. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; SENECAT D. ; DOMMANGET A. ; LAVOGEZ S. ; POURCHEL L. ; DELATTRE J. (reçoit pouvoir de P. CAUX) ; CROQUELOIS J.M. ; DUFOUR O. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; PRINGAULT G. ; MONBAILLY V. ; WILQUIN G. ; BRUSSELLE D. (reçoit pouvoir de JC COYOT) ; CORDIER A. (reçoit pouvoir de F. FAUVIAUX) ; AMMEUX C. ; WACQUET P. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. ; MERLO O. ; DELANNOY J. (reçoit pouvoir de S. FOUACHE-DELBECQ) ; WYCKAERT G. ; BEE D.

Absents excusés :

Mesdames COFFIN H. ; BERQUEZ M.L. (donne pouvoir à V. WESTENHOEFFER) ; FOUACHE-DELBECQ S. (donne pouvoir à J. DELANNOY)

Messieurs ALLOUCHERY J.M. (donne pouvoir à JP PRUVOST) ; CAUX P. (donne pouvoir à J. DELATTRE) ; OBERT O. (donne pouvoir à C. LEROY) ; FAUVIAUX F. (donne pouvoir à A. CORDIER) ; COLIN G. (donne pouvoir à J. DELRUE) ; COYOT J.C. (donne pouvoir à D. BRUSSELLE) ; BACQUET J.

Absents :

Madame TAVERNE M.H.

Monsieur Cédric AMMEUX est élu secrétaire.

OBJET : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) – VALIDATION DE LA CONVENTION

Rapporteur : Isabelle POURCHEL

Dans le but de bien identifier les partenariats possibles notamment financiers entre les communes du territoire, la CCPL et la Caisse d'Allocations Familiales, la CAF sollicite la CCPL pour la mise en œuvre d'une contention territoriale globale.

6 enjeux ont été identifiés dans la convention de partenariat :

- Mieux concilier la vie professionnelle, personnelle et familiale des familles du territoire
- Valoriser le rôle de parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants
- Poursuivre la structuration d'une offre éducative et diversifiée pour les enfants et les jeunes du territoire
- Soutenir le développement de l'animation de la vie sociale sur le territoire
- Participer à l'amélioration des conditions de vie des habitants du territoire

- Les enjeux transversaux

Il est proposé au conseil de valider la Convention Territoriale Globale pour la CCPL (cette convention devant être également validée par l'ensemble des communes signataires) et à autoriser le Président à signer tout document en lien avec ce partenariat.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **VALIDE** la Convention Territoriale Globale, telle que présentée,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en lien avec ce partenariat.

Pour extrait conforme.
Le Président,

